



Demande d'information pour la garde

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **14:17**

Bonjour, je me suis séparé de la mère de ma fille il y a maintenant 4 ans, le premier jugement a donné la garde de l'enfant à la mère avec consentement au lieu et gard de mon emploi de l'époque, je ne pouvais pas en avoir la garde. Aujourd'hui la situation a changé, j'ai changé d'emploi et la mère de ma fille a déménager. Malheureusement, la mère souhaite à nouveau déménager à 1h30 de route de chez moi, la faire encore changer d'école, je voudrais récupérer la garde de ma fille afin de lui offrir une stabilité, et lui permettre d'évoluer dans un environnement sain, actuellement en couple avec une personne depuis 2 ans, nous en avons lonuement discuter et sommes tous les deux d'accord pour accueillir ma fille au sein de notre foyer.

Après vous avoir évoquer la situation dans ses grandes lignes, je vous pose ma question : 1)

Quelles sont les documents à fournir ?

2) Quelles sont mes chances d'obtenir la garde de ma fille ?

3) Dois-je prévenir la mère de mon intention de demander la garde ?

En vous remerciant, par avance, de vos réponse.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **15:00**

Commencez déjà par saisir le JAF de la résidence de votre fille, car être reçu, ça prend quelques mois

Pour les documents, charges/revenus du couple

Impossible de se prononcer à la place du juge, tout dépendra de vos arguments, de ce que la

petite aura bien sa chambre, que ça lui permettrait de continuer à vivre près de ses amis, de sa famille, et qu'elle soit d'accord, bien entendu

Suivant son age, elle pourrait avoir un avocat pour l'entendre et defendre sa cause près du JAF, il faudra en faire la demande auprès du greffe du tribunal, le batonnier en choisira un pour elle, c'est gratuit

Oui, vous devez prevenir la mère de votre intention, suffisamment assez tot pour qu'elle puisse elle aussi preparer sa "defense"

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **15:59**

Merci pour votre réponse aussi rapide, sachant qu'elle aura 5 ans au mois de février, je vai faire ce que vous me conseiller et prévenir la mère, ca qui va encore être une source de conflit supplémentaire, mais si c'est obligatoire, je le ferais.

Encore merci.

Par **corimaa**, le **26/11/2011** à **16:00**

Avant d'en parler à sa mère, parlez en avec votre fille, car si elle desire rester avec sa maman, ce serait un dechirement pour elle

Par **dav438**, le **26/11/2011** à **16:03**

Bien sur, je l'ai chez moi un week-end sur deux et, tout les dimanche, quand c'est l'heure de rentrer chez sa mère, ce sont des crises et des pleures qui durent.
Je vais lui en parler calmement et ecouter ce qu'elle me dit.